

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2012

Au cours de sa séance du 02février 2012, le Conseil Municipal a :

➤ **examiné et approuvé les comptes administratifs et de gestion 2011.**

Le premier est établi par le Maire, le second par M. le Trésorier Principal. Ils font apparaître comme résultats de l'exercice 2011 les chiffres suivants :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultats de l'exercice</u>
- Section de fonctionnement	843.393,28 €	680.261,49 €	163.131,79 €
- Section d'investissement	320.617,11 €	250.816,26 €	69.800,83 €

➤ **affecté le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011, soit la somme de 163.131,79 € , au financement de la section d'investissement du budget 2012.**

➤ **autorisé le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011.**

Il s'agit de permettre au Maire de faire face à une dépense d'investissement urgente et imprévue avant le vote du budget primitif 2012 qui interviendra au plus tard le 29 mars prochain.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2012 à 82,50 € par élève à l'école maternelle et à 78,20 € par élève à l'école élémentaire, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2011,**

- Soit pour l'école élémentaire : 86 élèves x 78,20 = 6725,20 €
- Soit pour l'école maternelle : 49 élèves x 82,50 = 4042,50 €.

➤ **autorisé le Maire à mandater la SCP HEMZELLEC et DAVIDSON, avocats au barreau de METZ, aux fins de défendre en justice et de représenter la commune devant le Tribunal de Grande Instance de METZ.**

La SCI du MOULIN conteste le busage du ruisseau réalisé en 1981 entre le chemin communal et la parcelle 452.

➤ **approuvé les données chiffrées figurant au rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE.**

➤ **autorisé le Maire à signer une convention de partenariat avec le Conseil Général de la Moselle pour le développement de la lecture publique.**

Cette convention fixe en partie les règles de fonctionnement de la bibliothèque communale.

➤ **sollicité une subvention départementale pour la mise en place d'un équipement informatique à la bibliothèque communale.**

Ce nouvel équipement permettra de répondre aux demandes de statistiques formulées par le Ministère de la Culture et d'être en relation avec la bibliothèque départementale de prêt et les bibliothèques communales de Moselle. La subvention attendue pourrait être de l'ordre de 50 % de l'opération hors taxe.

➤ **sollicité une subvention départementale pour le développement de collections spécifiques à la bibliothèque.**

Tous les deux ans, le Conseil Général verse à la commune 1500 € pour permettre le développement de collections spécifiques à la bibliothèque. Jusqu'à présent, ont été concernées les collections destinées à la jeunesse. Cette année, une collection destinée aux personnes âgées et malvoyantes devrait être mise en place.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

Le Maire,

Arlette MATHIAS



Le Gaz est aux portes de Saulny en face de la Salle Polyvalente !

Pour les personnes intéressées il est nécessaire de vous inscrire **au plus tôt** pour bénéficier des frais de raccordement à tarifs avantageux pendant les travaux (183.14 € TTC au lieu de 824.08 € TTC, hors encastrement).

N'attendez plus pour contacter le conseiller GRDF :

Monsieur SARATI, téléphone 03.87.56.61.26 ou 06.19.62.47.82

Bulletin Municipal de Saulny

Dans le cadre d'un prochain bulletin municipal, nous souhaitons mettre à l'honneur **les jeunes talents de Saulny** (sport, musique, art, etc.).

Si vous en faite partie ou si vous connaissez un de ces jeunes, merci d'envoyer un mail à contact@saulny.fr ou de téléphoner directement en mairie au 03.87.32.43.80.

Elections présidentielles et législatives

2 bureaux de vote vont être mis en place pour chacune des élections :

- Dimanches 22/04/2012 et 06/05/2012 : Présidentielles
- Dimanches 10/06/2012 et 17/06/2012 : Législatives

Nous recherchons des volontaires pour participer à la tenue des bureaux de vote en tant qu'assesseurs. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaitre en mairie au 03.87.32.43.80.